

# VITROLLES

## en LUBERON



Adresse mail de la Mairie : [mairie.Vitrolles-en-luberon@wanadoo.](mailto:mairie.Vitrolles-en-luberon@wanadoo.fr)

ou : [mairie@vitrolles-en-luberon.fr](mailto:mairie@vitrolles-en-luberon.fr)

Site internet : [www.vitrolles-en-Luberon.fr](http://www.vitrolles-en-Luberon.fr)



*Le mot du maire.*

*L'année 2019 s'achève. J'espère qu'elle a été enrichissante, pour chacun d'entre vous.*

*L'année 2020 qui s'annonce, sera celle des élections municipales. Vous serez amenés à élire une nouvelle équipe municipale. Comme vous le savez sans doute déjà, après 49 années de présence au Conseil municipal et 25 années en tant que maire, je ne me représenterai pas. Je suis honoré d'avoir pu servir ma commune pendant toutes ces années et fier du travail accompli. Notre commune est calme, accueillante et entretenue. Je sais que les prochains élus que vous choisirez continueront, avec leurs idées, leurs convictions, une gestion harmonieuse et apaisée pour le bien de chacun d'entre nous.*

*Que 2020 vous apporte tout ce que vous en espérez tous.*

***Bonnes fêtes de fin d'année.***

*Henri Allègre*





## NOËL A VITROLLES E N LUBERON

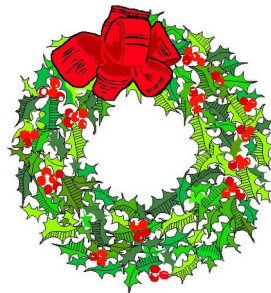
Le 15 Décembre, l'association « Agir Pour Notre Canton de Pertuis »

Va faire revivre les traditions de « Noël en Luberon »  
à Vitrolles en Luberon

Nous comptons sur votre présence dès 17 h pour partager ce moment festif.  
Ce sera l'occasion de se souhaiter d'heureuses fêtes de fin d'année.

Le programme :

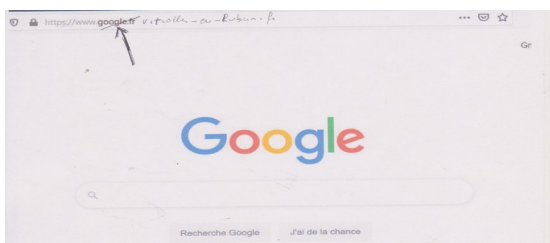
- 17h : vin chaud servi dans la cour de l'école
- 17h30 : retraite aux flambeaux dans les rues du village
- 18h15 : cérémonie des traditions de Noël en Luberon dans la salle du moulin, suivie d'un partage gourmand..



## SITE INTERNET DE LA COMMUNE

La commune dispose maintenant d'un site internet dont l'adresse est donnée sous le bandeau du bulletin municipal : [www.vitrolles-en-Luberon.fr](http://www.vitrolles-en-Luberon.fr)

Pour y accéder il faut taper l'adresse sur Google dans la fenêtre en haut de l'écran.



Ce site est encore perfectible ; il sera amélioré progressivement ; nous comptons sur votre indulgence.



## **ÉLECTIONS MUNICIPALES**

L'année 2020 est marquée par les élections municipales pour le renouvellement du conseil municipal.

Ces élections auront lieu les 15 et 22 mars 2020.

Réservez ces dimanches, car nous sommes tous concernés par le choix de ceux qui vont, pour les 6 ans à venir, administrer notre commune.

En démocratie, le vote est le moyen qui nous est donné pour agir directement pour défendre nos intérêts et ceux de la communauté à laquelle nous appartenons.

A noter : L'inscription sur les listes électorales est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les municipales 2020 il sera possible de s'inscrire sur les listes jusqu'au 7 février 2020. la date du 31 décembre n'est donc plus impérative.

Tout citoyen peut vérifier lui-même sa situation électorale en ligne :

<https://WWW.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>



## **REEMPLACEMENT DES COMPTEURS ELECTRIQUES**

le renouvellement des compteurs électriques et leur remplacement par le modèle Linky se fera, dans notre commune, à partir du début de 2020.

Les habitants seront prévenus par courrier avant le passage des techniciens.

## **FIBRE OPTIQUE**

A l'initiative de Département de Vaucluse, le développement de la fibre optique se poursuit. Pour notre commune le déploiement vient de commencer ; il doit s'achever vers le milieu de l'année 2021. Donc, nous vous demandons encore un peu de patience.

# POLLUTION DE L'AIR

En cas d'épisode de pollution de l'air, il y a des précautions à prendre :

## RECOMMANDATIONS SANITAIRES LORS D'UN EPISODE DE POLLUTION A L'OZONE

Le grand public, les personnes vulnérables et sensibles sont concernés par ces recommandations sanitaires.

### Populations vulnérables\* et sensibles\*\*



Évitez la pratique en plein air d'activités physiques ou sportives intenses (qui obligent à respirer par la bouche). Celles peu intenses en intérieur peuvent être maintenues.



Évitez les sorties quand l'ensoleillement est maximal. Si vous suivez un traitement médical, prenez conseil auprès de votre médecin. Privilégiez les sorties les plus brèves ou demandant le moins d'effort.

### Pour tous



Les activités physiques intenses en intérieur peuvent être maintenues, celles en plein air doivent être évitées.



Soyez vigilants vis-à-vis des personnes vulnérables ou sensibles.



Continuez d'aérer les locaux au moins 10 minutes par jour, hiver comme été.



Si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé.

Les effets nocifs de la pollution de l'air s'accumulent jour après jour, pas seulement lors des pics

## RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES LORS D'UN EPISODE DE POLLUTION

### Pour vos déplacements



Limitez les déplacements et différez ceux pouvant l'être



Privilégiez les transports en commun



Privilégiez le covoiturage



Utilisez des modes de déplacements non polluants



Respectez l'interdiction de brûlage à l'air libre



Maîtrisez la température dans les bâtiments (sans climatisation excessive)



Reportez les travaux d'entretien ou nettoyage nécessitant l'utilisation des produits nocifs (colles, peintures, solvants...)



Reportez les épandages agricoles de fertilisants et les travaux du sol

des gestes à adopter toute l'année !



## DEBROUSSAILLEMENT- BRULAGE

Il est nécessaire de rappeler les consignes de débroussaillage toujours en vigueur.

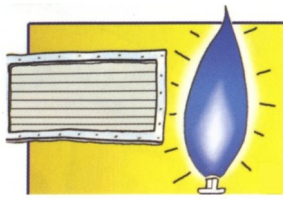
**Le brûlage des végétaux est totalement interdit quelle que soit la saison.** La déchetterie de COTELUB, qui se trouve à moins de 10 kms de notre commune, reçoit tous les végétaux. Prenez soin, si vous les transportez avec une remorque de prendre garde à **ne pas les laisser s'envoler** et se répandre sur la route.

Les dérogations pour continuer à brûler sont maintenues pour :

- les agriculteurs dans le cadre de leur activité
- les personnes qui ont obligation de débroussaillage autour de leurs habitations parce que situées en zone de protection contre les incendies.

Bien entendu, pour ces personnes les anciennes règles restent applicables :

- autorisation de brûler seulement du 15 octobre au 28 février et du 15 avril au 31 mai de chaque année.
- **interdiction absolue de brûler sans aucune exception pour personne, quand le vent dépasse 40 km /h.**



## MONOXYDE DE CARBONE

Il ne nous semble pas inutile de continuer à mettre en garde contre les risques d'intoxication à l'oxyde de carbone, qui peuvent être mortels.



Nous vous rappelons les conseils habituels :

- Ne bouchez jamais les dispositifs d'aération ; laissez circuler l'air chez vous.
- Faites entretenir vos appareils à combustion chaque année par un professionnel.
- Faites ramoner, chaque année, vos conduits d'évacuation des gaz brûlés et votre cheminée.
- N'allumez votre poêle ou votre cheminée que quand il fait froid.
- Utilisez vos appareils conformément à la notice du fabricant.
- Utilisez vos appareils uniquement pendant de courtes périodes.

En cas d'intoxication ( elle se manifeste par des maux de tête, des vertiges et, dans les cas graves, des nausées, de la fatigue et la perte de conscience) voici ce qu'il faut faire :

- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- Quitter les lieux.
- Appeler les secours : 112 ou 18 (pompiers) ou 15 (SAMU).
- Attendre le passage d'un professionnel qualifié avant de revenir dans son logement.



## TRANSPORT SUR RESERVATION



### **Comment utiliser le Transport sur réservation (TSR) ?**

Rien de plus simple. Il suffit de réserver par téléphone au **04 90 74 20 21** du lundi au vendredi de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 16h30 au plus tard la veille avant 16h (le vendredi avant 16h pour le lundi). Il est également **possible de réserver sur plusieurs jours**.

Le voyageur reçoit immédiatement une confirmation de sa réservation. Un rendez-vous à un arrêt de bus lui est attribué. Enfin, sur place, un minibus l'attend.

# COTELUB INFO#28

ACTION SOCIALE, PLAN CLIMAT, GESTION DES DECHETS, MOBILITE, FIBRE OPTIQUE



## Enfance, jeunesse : le choix de la petite entreprise ...

*Au 1er janvier 2020, les compétences enfance et jeunesse seront regroupées au sein de la SPL-Société publique locale Durance-Pays d'Aigues, une sorte d'entreprise gérée par les élus de la communauté de communes. Paul Fabre, le président de Cotelub et directeur général de la SPL, explique les raisons de ce choix qui sera sans aucune conséquence sur les usagers de ces services.*

### Qu'est-ce qu'une Société publique locale ?

Il s'agit d'une structure juridique permettant aux collectivités de gérer un ou des services publics. Elle sera opérationnelle au 1er janvier 2020 avec un cadre financier et juridique bien défini.

### Pourquoi avoir changé de mode de gestion et opté pour une SPL ?

Pour plusieurs raisons, mais la principale est l'harmonisation des services et des coûts sur l'ensemble du territoire. La SPL garantit une qualité de service rendu et une gestion efficiente. De plus, le choix de cette structure offre un cadre juridique qui allie la souplesse du privé et le contrôle complet par la collectivité sans avoir la notion de bénéfices à dégager.

### Pourquoi regrouper, précisément ces compétences enfance et jeunesse ?

Pour avoir une gestion cohérente et harmonisée des services tels que le service jeunesse, le Relai assistantes maternelles, le LAEP-Lieu d'accueil parents-enfants mais aussi, ultérieurement, et dans le cadre du volontariat, les crèches. La situation telle que nous la connaissons jusqu'à présent avec les associations n'était plus juridiquement tenable et faisait courir trop de risques de toute nature (pénale, financière...) aux bénévoles, aux élus et à Cotelub.

Je voudrais en profiter pour remercier tous les bénévoles des associations pour leur travail et leur investissement dans ces structures. C'est d'ailleurs avec eux et non contre eux que nous souhaitons avancer.

### Qui gèrera concrètement cette SPL ?

Le conseil d'administration sera composé de dix élus qui représenteront COTELUB et d'un onzième, représentant les cinq communes actionnaires.

### Comment va-t-elle fonctionner ?

Le président, avec son conseil d'administration, va mettre en place une équipe technique. A terme, ce sont entre 80 et 90 personnes qui seront transférées au sein de la SPL. Nous nous sommes engagés à ce que tous les statuts soient conservés. COTELUB continuera à définir la politique publique à mettre en place et la SPL, au travers d'un contrat, mettre en œuvre ce que COTELUB aura décidé. C'est un outil au service des élus, une sorte de service externalisé.

### Cela va-t-il changer quelque chose pour les usagers de ces services ?

Non d'aucune façon. La création de la SPL n'entraînera aucun surcoût financier pour les familles. Et, il y aura au sein des structures, notamment les crèches, un projet pédagogique individualisé.

### Les structures concernées par la SPL

Au 1er janvier 2020, les Activités Jeunesse :

- Centre social L'Aiguière,
- Secteur Jeunes à La Tour d'Aigues
- Le Kiosk à Cadenet

A partir de 2021, la petite enfance :

- Les crèches associatives :
- 123 Soleil à La Tour d'Aigues
- Premiers Pas à Villelaure
- Lou Calinou à Cadenet
- Les Enfants du Luberon à Mirabeau
- Les Minots à Cucuron
- La Ribambelle à la Bastide des Jourdans
- Le RAM (Relais Assistantes Maternelles)
- Le LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents).





## Plan Climat (PCAET) le pari gagnant de la concertation !

Au début de l'été, COTELUB, en partenariat avec la communauté de communes du pays d'Apt, a lancé son Plan climat air-énergie avec la volonté d'y associer pleinement l'ensemble des citoyens. Sur le territoire du sud Luberon, ce sont 200 personnes qui ont répondu au questionnaire en ligne destiné à analyser les comportements de chacun mais aussi leur perception de la transition écologique pour établir ensuite une stratégie la mieux adaptée pour préserver l'environnement naturel du Luberon. COTELUB a aussi choisi d'impliquer les habitants dans l'élaboration de ce Plan Climat lors d'une réunion publique qui a réuni une centaine de personnes....

Articles à lire sur : [cotelub.fr/transition énergétique](http://cotelub.fr/transition_energetique)



## La fibre numérique arrive sur le territoire de Cotelub

Dans les zones les moins densément peuplées comme en milieu rural par exemple, les opérateurs considèrent que le déploiement de la fibre optique n'est pas assez rentable. L'effort est donc supporté par le Département de Vaucluse et les collectivités. Pour la phase 1 Cotelub a participé à hauteur de 935 295 euros (1,5 million pour la phase 2 à venir) pour le déploiement d'un réseau public de fibre optique dans les communes du territoire afin d'améliorer les conditions de connexion et de débit et ainsi réduire la fracture numérique. Un appel d'offres est ensuite lancé pour attribuer le marché public des travaux à l'opérateur d'infrastructure, Axiome. C'est à lui que revient la charge de louer son réseau à des opérateurs qui pourront commercialiser leurs offres fibre...

Article complet à lire sur : [cotelub.fr/aménagement numérique](http://cotelub.fr/amenagement_numerique)



## Extension des consignes de tri : déjà une hausse du tonnage collecté

En avril dernier, Cotelub mettait en place l'extension des consignes de tri sur l'ensemble de son territoire avec un déploiement à partir du mois de juin de nouvelles colonnes jaunes dans lesquelles tous les emballages plastiques peuvent être jetés. Sur la période de juillet, août et septembre, le service de gestion des déchets de Cotelub enregistre une hausse de 20% des tonnes collectées.

Article complet à lire sur : [cotelub.fr/environnement](http://cotelub.fr/environnement)

## Rezo Pouce : l'autostop sécurisé sur nos seize villages

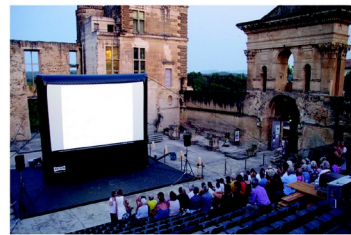
Depuis fin septembre, le dispositif Rezo Pouce est opérationnel sur les 16 communes du territoire. Il permet aux adhérents, après inscription, de se rencontrer aux « arrêts sur le pouce » et de voyager ensemble. Pour promouvoir ce concept à la fois écologique et vecteur de lien social, un ambassadeur de la mobilité a été désigné pour arpenter le territoire pour apporter des conseils personnalisés aux volontaires qui souhaitent moins utiliser leur voiture...

Article complet à lire sur : [cotelub.fr/environnement](http://cotelub.fr/environnement)



## Jeunesse : deux terrains de basket à Cadenet

Cotelub a contribué au financement d'équipements sportifs complémentaires à destination essentiellement des scolaires sur la commune de Cadenet avec la création de deux terrains de baskets accessibles depuis le mois de septembre.



## Le Cigalon : ça tourne bien !

Depuis son démarrage le 29 mars dernier et jusqu'au 31 octobre, la Tournée du Cigalon a organisé 76 séances (dont 17 en plein air pendant les mois d'été) qui ont accueilli 2792 spectateurs. Les meilleurs scores ont été enregistrés pendant l'été, avec les projections sur la terrasse du château : 200 personnes ont pu voir le film "La la land" sous un superbe ciel étoilé. En dehors des projections en plein air au château de la Tour (533 participants au total), la commune qui a accueilli le plus de spectateurs est Grambois (459), suivi de La Bastide des Jourdans (311) et de Beaumont de Pertuis (210).

Le matériel de cinéma itinérant, financé par COTELUB, a contribué au succès des trois jours de festival des films en avant-première, au mois d'août projetés dans la salle du Cigalon et en plein air dans la cour de l'ancienne école.

Article complet à lire sur : [cotelub.fr/bien vivre](http://cotelub.fr/bien_vivre)

### LE CHIFFRE

# 37

Le nombre de classes de primaire du territoire qui feront l'objet d'ici à la fin de l'année d'une sensibilisation à la collecte sélective avec Sylvain, l'ambassadeur du tri de Cotelub.

### L'INFO EN +

Le tourisme à deux têtes : L'Office de tourisme Côté Sud a élu au mois d'octobre son nouveau président, Jean-Claude Dogliotti qui succède ainsi à Elise Roux. Il sera aidé dans sa mission par un conseil d'administration et une équipe dirigée par Aurore Chantel.

Photos : Vincent Agnès - Rezo Pouce - Cotelub  
COTELUB : Parc d'activités Le Revol - 128, ch. des vieilles vignes - 84240 La Tour d'Aigues  
Tél. 04 90 07 48 12



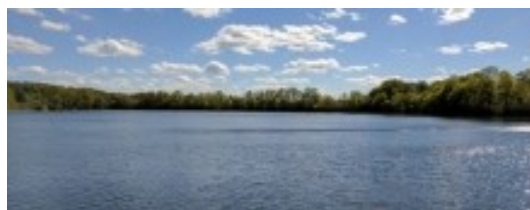
## REZO POUCE



C'est dans une démarche avant tout solidaire et écologique que Cotelub vient d'adhérer au dispositif Rezo Pouce (société qui accompagne les territoires à mettre en place un dispositif d'auto-stop structuré), qui a été mis en service dès le mois de septembre sur le territoire. Une solution complémentaire aux offres de mobilité déjà existantes dans des zones pas ou peu desservies par les transports en commun en particulier ceux qui ont des difficultés à se déplacer (jeunes, sans permis, sans voiture...). Pour adhérer, il vous suffit de vous inscrire dès maintenant en mairie, sur [rezopouce.fr](http://rezopouce.fr) ou encore via l'application mobile, en acceptant une charte de bonne conduite et en fournissant une pièce d'identité.

L'aménagement des 57 points d'arrêts parfaitement identifiables et sécurisés sur l'ensemble du territoire de Cotelub permet aux utilisateurs de se positionner dans l'attente d'un véhicule. Un emplacement avec panneau a été mis en place en face de l'abribus de Vitrolles. De leur côté, les conducteurs qui adhèrent aussi à ce dispositif apposent un macaron spécifique sur leur pare-brise, afin d'être facilement identifiés par les auto-stoppeurs en attente...qui n'auront donc qu'à lever le pouce et la fiche de destination. Un auto-stoppeur sur deux n'attend pas plus de 5 minutes, et dans 90% des cas l'attente est inférieure à 10 minutes.

Le PLUS : l'application mobile permet également de visualiser les conducteurs et auto-stoppeurs autour de soi avant son trajet et de se mettre en relation pour savoir qui va pouvoir nous rendre service ou bénéficier du trajet que l'on s'apprête à faire selon que l'on soit conducteur ou passager. Ce service est entièrement gratuit.



## GEMAPI

La GEMAPI c'est littéralement la **G**estion des **M**ilieus **A**quatiques et la **P**révention des **I**nondations.

Cette compétence se décline en 4 grands objectifs :

- l'aménagement des bassins versants,
- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau,
- la défense contre les inondations,
- la protection et la restauration des zones humides.

Outre les subventions, ces missions sont financées par une nouvelle taxe : la taxe GEMAPI prélevée cette année pour la première fois avec la taxe habitation.

## COTELUB relève le défi GEMAPI



Depuis le 1er janvier 2018, la loi attribue aux communautés de communes une nouvelle compétence sur la **G**estion des **M**ilieus **A**quatiques et la **P**révention des **I**ndonations (GEMAPI). COTELUB va donc devoir s'adapter à cette situation. Jean-Louis Robert, maire de Villelaure et conseiller communautaire à la GEMAPI et Fernand Perez, maire de Cadenet et vice-président de la commission GEMAPI, nous expliquent d'une seule voix comment le territoire va relever ce défi.

### ETAT-CIVIL



#### Naissances :



- DAVID Joachim, François, Roland, né le 16 octobre 2019
- SOLE Leona, Istra née le 24 novembre 2019

*Nos félicitations aux heureux parents et longue et heureuse vie au nouveau-né.*



#### Décès :

- REY Maurice le 21 février 2019
- MOREAU Gérard le 27 juin 2019
- BRYSSSE Chantal le 9 août 2019
- KLEIMANN Gerhard le 28 octobre 2019



*Nous présentons nos sincères condoléances aux familles si durement éprouvées.*



## COMITE DES FETES

Le comité des fêtes de Vitrolles en Luberon continue de créer des activités pour l'ensemble des villageois pour le premier semestre 2020

Nous vous proposons ce qui suit :

- Samedi 11 janvier 2020 : 19 h Soirée Poulet Basquaise  
(15 € par adulte et 8 € par enfant)
- Dimanche 2 février 2020 : 16 h Chandeleur (dégustation de crêpes)
- Samedi 7 mars 2020 : 19 h Repas aïoli  
(15 € par adulte et 8 € par enfant)
- Dimanche 29 mars 2020 : 16 h Loto du printemps
- Dimanche 5 avril 2020 : 12h Repas des Anciens
- Dimanche 12 avril 2020 : 10 h Chasse aux Œufs
- Samedi 25 avril 2020 : 18 h Assemblée générale du Comité des Fêtes

N'oubliez pas non plus le premier et le troisième mercredi intergénérationnel de chaque mois jusqu'en avril 2020.

Les membres du Comité des Fêtes vous souhaitent une très bonne fin d'année 2019.

